

Rapport de la Commission financière concernant le budget 2016

1. Introduction

Il fût un temps où l'administration de notre Eglise était plus légère. Le projet de loi ecclésiastique de 1862 a introduit un Synode qui allait se réunir tous ... les 3 ans ! Ainsi, un nouvel organe administratif était né, le bureau du Synode devait être l'exécutif. A l'époque donc, les arrondissements veillaient au bon fonctionnement des paroisses.

Les temps ont changé... L'usage est donc de discuter du budget de notre Eglise à l'automne. La nouveauté de cette année est que, disposant désormais d'une planification budgétaire à moyen terme, ce budget ne s'inscrit pas que dans le court terme mais dans une perspective à long terme.

L'analyse de la Commission financière (CoFin) a ainsi porté sur le respect des éléments contenus dans la planification financière, et des principales différences par rapports au budget précédent.

A l'heure où la CoFin analyse le budget, ceux des régions n'étaient pas encore intégrés, la CoFin ne peut pas émettre un avis sur la partie régionale. Elle le regrette, car c'est bien l'ensemble du budget qui doit être adopté par le Synode (comptes intégrés) et non la partie cantonale seule.

2. La commission

La commission des finances (CoFin), composée de Mme Claude Neyroud Busslinger (L) et de MM Denis Candaux (L), Laurent Lasserre (P), Olivier Leuenberger (L) et Jean-Marie Thévoz (P) s'est réunie 4 fois dont une fois avec la responsable de l'OCF, Mme Baudraz, et une fois avec le Conseil Synodal (CS) in corpore. La CoFin remercie le CS et en particulier le trésorier, la responsable de l'OCF et le comptable pour leur travail ; elle a ainsi reçu des réponses satisfaisantes à toutes les questions posées.

3. Présentation du budget

De concert avec le CS, la CoFin se réjouit de voir un budget dont le résultat d'exploitation est *raisonnablement* déficitaire.

Globalement, il s'inscrit dans la continuité, le processus d'élaboration du budget étant similaire à l'an dernier.

Près de 80% des charges de notre EERV sont des charges salariales. La dotation des ressources humaines fait l'objet d'une décision synodale. Rappelons-nous avec reconnaissance de la participation de l'Etat de Vaud à nos produits à hauteur de près de 82%.

Il comprend plusieurs projets, en particulier :

- Le déménagement du secrétariat de l'EERV aux Cèdres ;
- Des festivités qui marqueront le 500^e anniversaire de la Réforme ;
- Des manifestations liées au 50^e anniversaire de la fusion de l'Eglise libre et de l'Eglise nationale ;
- Un projet de formation extra-muros de tous les ministres de l'EERV ;
- Et les divers projets des lieux phares.

4. Analyse du Budget 2015 de l'EERV

4.1 Lien avec le plan financier

Comme le relève le CS dans son introduction, le déficit d'exploitation budgété de CHF 240'000 ne correspond pas à celui présenté dans la planification financière (CHF 40'000).

La CoFin comprend que plusieurs montants aient été affinés au cours du processus budgétaire. Toutefois, vu la relative proximité temporelle entre la discussion du plan financier et de ce budget, la CoFin s'est étonnée de divergences significatives entre ces deux éléments de prévision financière.

La CoFin a interpellé le CS sur divers points de divergences entre ces deux outils. Le CS a adapté la planification financière. La CoFin a bien reçu ces corrections, mais les documents adaptés étant pour la plupart marqués comme confidentiels par le CS, il incombe donc au CS de fournir toutes les explications utiles en session synodale (Cf. 4.2).

4.2 Résultat des traitements et charges sociales

La CoFin a notamment relevé des divergences importantes en matière de traitements et charges sociales entre la planification financière et le budget.

Elle attend donc que le CS fournisse des explications complémentaires sur ce poste.

4.3 Résultat d'exploitation par secteur d'activité

La CoFin remercie le CS pour la représentation graphique indiquée dans ce chapitre. Elle considère que de tels graphiques sont profitables à la bonne compréhension de l'utilisation des ressources de l'EERV.

Elle encourage le CS à compléter à l'avenir ses rapports financiers de quelques graphiques explicatifs supplémentaires.

4.4 Offrandes générales

La CoFin a analysé les propositions du CS. Elle remarque que le CS propose, tout à fait anodinement, certes dans le souci de ne pas multiplier les offrandes générales, de supprimer l'offrande annuelle en faveur de Solidarité protestante suisse au profit d'une offrande pour le fond de soutien aux femmes enceintes en difficultés

La CoFin rappelle que La Collecte de la Réformation est le pivot de l'association Solidarité protestante suisse. Elle constitue la plus ancienne collecte protestante de Suisse et la seule qui ait lieu au même moment dans toutes les paroisses du pays. Comme telle, elle constitue le signe par excellence de la solidarité protestante en Suisse. Elle est organisée régulièrement le Dimanche de la Réformation depuis 1897. Elle fait partie des collectes « annuelles » par décision synodale voici plusieurs lustres.

La CoFin ne comprends dès lors pas la proposition du CS, et ce d'autant plus que l'an prochain aura lieu le lancement des manifestations relatives au 500^{ème} anniversaire de la Réforme et que le projet soutenu via cette collecte est romand et tourné vers la jeunesse.

Elle est également interpellée par le fait que le Trésorier de l'EERV est également le caissier de la société vaudoise de solidarité, société fondée en 1854.

Lors de sa rencontre avec le Cs, elle a demandé au CS de revenir sur cette décision et de proposer lui-même de porter, en 2016, le nombre d'offrandes générales de 6 à 7 et donc d'inclure la collecte en faveur de Solidarité protestante suisse.

Naturellement, si le CS se refusait à revenir spontanément sur sa proposition, la CoFin fera cette proposition.

4.5 Organes

La CoFin se réjouit de voir au programme du CS deux projets : le lancement des festivités relatives au 500^{ème} anniversaire de la Réforme et les manifestations liées au 50^e anniversaire de la fusion de l'Eglise libre et de l'Eglise nationale.

Elle relève cependant que ces projets ne sont décrits que par quelques lignes.

La CoFin demande au CS qu'à l'avenir, les projets de plus de CHF 20'000 fassent l'objet d'un descriptif plus conséquent, ce qui correspondrait au memento « Comment préparer et présenter un projet ? » et le remette en annexe au budget.

4.6 Offices

Concernant les offices, les postes « Informatique », « Renouvellement des licences » et « Graphisme et production de matériel » sont des postes importants du budget de l'EERV. La CoFin comprend l'utilité générale des systèmes informatiques en place et celle de promouvoir une image dynamique de notre Eglise, mais elle rend attentif le CS de veiller à optimiser l'usage des ressources financières de l'EERV.

4.7 Lieux phares

La CoFin relève que — au niveau financier — les lieux phares ont pour objectifs d'équilibrer leurs finances. Toutefois, il apparaîtrait souhaitable que ces lieux, étant « phare », puissent également contribuer au financement des activités de notre Eglise. Cela faisait partie des objectifs qui ont présidé à la création de ces lieux phares et il serait souhaitable que les paroisses ne soient pas les seules entités de notre Eglise, outre naturellement l'Etat, à contribuer aux produits de l'EERV.

La CoFin a bien compris les explications complémentaires justifiant les montants relatifs au développement d'applications (Cathédrale / Esprit Sainf) et à la production d'éléments graphiques. Elle invite le CS à veiller à limiter les coûts de ces développements.

Les avantages du développement d'une version 2 de l'application pour la cathédrale paraissent faibles en regard des coûts engendrés. Là aussi, un descriptif plus élaboré présentant notamment les avantages attendus serait souhaitable.

La CoFin suggère également qu'une évaluation de ces lieux phares soit effectuée par le CS et présentée au Synode au cours de la législature actuelle.

4.8 Services

Dans les subventions aux institutions diverses, un montant de CHF 45'000 est versé à la Fondation ProXY. Cette fondation créée au départ par des ressources de l'EERV, assure une action de diaconie indispensable au service de tous. Comme elle semble prendre ses distances par rapport à notre Eglise, de son origine protestante et de ses valeurs en matière d'entraide spirituelle, la CoFin demande au CS de veiller à ce qu'un lien entre cette fondation et l'EERV reste visible et actif.

Comme une nouvelle convention de subventionnement avec ProXY doit être discutée d'ici fin 2015, la CoFin demande au CS de veiller à ce que le lien institutionnel, y compris avec les régions et les paroisses, soit renforcé.

Par ailleurs, la CoFin a pris note qu'un rapport sur le nouveau journal des Eglises protestantes romandes sera soumis au Synode en début 2016. Les coûts de ce nouveau journal étant mutualisés, elle espère que les charges pour l'EERV en seront diminuées.

Concernant les subventions inscrites sous OES, la CoFin invite le CS à définir une politique de subventionnement plus transparente.

4.9 Missions communes

La CoFin se réjouit de voir que l'EERV pourra bénéficier de services de civilistes.

4.10 Organismes (FEPS et CER)

Les délégations de compétences des Eglises romandes à la CER s'étoffent régulièrement. Actuellement, la FEPS présente un rapport annuel de ses activités et rend ses comptes publics.

Les activités de la CER semblent moins transparentes, notamment sa gestion. Certes son assemblée générale en est le « pouvoir suprême », mais les synodes cantonaux devraient, à l’instar de la FEPS, pouvoir disposer du rapport annuel de la CER.

La CoFin demande donc au CS de faire remonter cette sollicitation afin que le rapport 2015 de la CER soit ainsi mis à disposition des membres de notre Synode.

4.11 Immeubles

Les projets de cette section, tels que présentés en juin 2014 à Vevey, n’auront pas lieu. Le CS a fourni à la CoFin diverses explications relatives aux obstacles qui se sont présentés. La CoFin espère que les charges d’études à faire et refaire n’absorberont pas une part importante des crédits alloués alors.

La CoFin rappelle que, pour elle, la gestion des immeubles devrait faire partie de la section « hors-exploitation ».

4.12 Régions

La CoFin regrette qu’au moment où elle doit analyser le budget de l’EERV, elle ne dispose que de la partie cantonale. Elle comprend bien le pourquoi, mais informe les membres du Synode que le périmètre d’analyse de la CoFin est donc hors régions.

5. Entrée en matière

Les remarques présentées ci-dessus posées, la commission recommande au Synode d’entrer en matière sur le budget 2015 de l’EERV.

6. Décisions et résolutions

La CoFin propose au Synode quelques ajustements des propositions de décisions proposées par le CS comme suit :

Décision 1

« Le Synode adopte la table des contributions régionales telle que présentée à la page 18 du budget 2016. »

En effet, c’est cette formulation qui a été choisie, sur proposition de la CoFin, par le Synode à l’automne 2014. La CoFin propose, pour les mêmes raisons le verbe « adopte »

Décision 2

La CoFin attend la proposition du CS.

Dans le cas contraire, la CoFin propose :

« Le Synode adopte la liste des offrandes générales pour l'année 2016 telle que présentée à la page 19 du budget 2016 avec l'adjonction de la Collecte annuelle de la Réformation et les recommande aux paroisses, aux aumôneries et aux lieux phares. »


Décision 3: Budget – sans changement

« Le Synode adopte le budget 2016 de l'Eglise évangélique réformée de canton de Vaud. »

Décision 4 : Cible Terre nouvelle – sans changement

« Le Synode fixe la cible Terre nouvelle de l'EERV à Fr. 1'700'000 pour 2016. »

Bussigny, le 2 octobre 2015



Denis Candaux
Président



Olivier Leuenberger
Secrétaire